



Malgres mon assurance tous risque vehicule reparer avec des pic

Par **kelly**, le **26/10/2012** à **06:47**

Bonjour, n'ayant une assurance tous risques depuis des années (achat) sur un véhicule de 1992 et ayant eu aucun accrochage ou accidents, en juin 2012 j'ai retrouvé mon véhicule sur un parking avec le phare cassé et la calandre légèrement poussée tout en étant en stationnement. J'ai contacté mon assurance et déclaré ma situation lorsque j'ai trouvé mon véhicule. --rnce
problème n'empêchait en aucun cas le véhicule de circuler, n'a part cet accrochage mon véhicule est en très bon état malgré l'année du véhicule car très peu roule (92000 km compteur en 20 ans) véhicule très entretenu et factures à chaque petit problème.
réparer n'réponse et pris en charge de l'assurance n'véhicule mis en épave vu l'année du véhicule et non l'état n'ou réparation en pièce occasion ce qui a été fait n'phare occasion avec un petit impact sur phare net carrosserie calandre simplement redressée sans peinture pour un montant de 1800€ comprend pas façon d'agir et demande de mon assurance et de l'expert car avec des pièces neuves la réparation était de 1910€---- DIRE DE L'EXPERT ET DE L'ASSURANCE VOTRE VÉHICULE DATE DE 1992 ET ON NE PEUT Y METTRE DES PIÈCES NEUVES POUR RÉPARER ET MALGRÉS VOTRE ASSURANCE TOUT RISQUE n'QUE DOIS JE FAIRE CAR AU CONTRÔLE TECHNIQUE JE DOIS FAIRE CHANGER LE PHARE QUE LE CARROSSIER M'A MIS EN JUIN 2012 n'rnMERCİ DE ME RÉPONDRE ET ME DONNER CONSEIL